



Bulletin de la Section Académique de Limoges du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public

Déposé le 26 avril 2016

BIMESTRIEL N°207 MARS-AVRIL 2016

REVEIL SOCIAL !

Ces derniers mois ont été marqués par de fortes mobilisations. Celles-ci se sont multipliées, en particulier autour du rejet du projet de loi El Khomri. A l'appel d'une intersyndicale déterminée (FSU, CGT, Solidaires, FO, UNEL, UNL, FIDL), des actions se sont développées : grèves, manifestations, interpellations des parlementaires. Le gouvernement, après la mise en place du Pacte de responsabilité et du CICE, scelle, avec ce projet, son orientation libérale, tournant ainsi le dos à toute avancée sociale. Ainsi, qui pourrait croire que favoriser les licenciements abusifs, baisser les salaires, supprimer les 35h, remettre en cause les temps de repos, précariser de manière accrue les temps partiels, remettre en question les droits syndicaux, puissent être synonyme de progrès social et de meilleures conditions de travail ? Ces mesures ne permettront pas non plus de réduire la précarité ni de favoriser la création d'emplois. Pour la FSU, ce projet de loi constitue un élément supplémentaire dans la réduction des droits et garanties offertes aux salariés, aux jeunes, et aggrave les inégalités. Ceci, y compris dans la fonction publique. En effet, la modification du code du travail impacte le secteur public, lorsque l'on sait que nombre de règles inscrites dans le statut sont la transposition de dispositions de celui-ci (dialogue social, rapport national/local, temps de travail...). Pour le SNEP et la FSU, il convient de développer des propositions porteuses de solidarités (droits nouveaux en terme d'emploi, de salaires, de temps de travail, de protection sociale) que le gouvernement doit entendre.

La multiplication des mobilisations contre cette réforme marque un rejet d'une grande partie des citoyen-ne-s de cette politique. Le mouvement social est dans un tournant, révélant la transformation de la déception, du désarroi et de l'apathie, en colère. Il est maintenant temps d'inscrire le développement de ces luttes dans la durée. S'engager

par l'adhésion et l'implication militante dans une organisation qui défend un projet de société progressiste, autour de valeurs humanistes, est la condition de construction d'un rapport de force favorable. La FSU et le SNEP défendent et proposent un projet de transformation sociale sur des bases collectives et démocratiques claires. Le développement des services publics, qui passe par une redistribution des richesses et une réforme fiscale juste, représente le levier essentiel dans la réduction des inégalités sociales et de création de l'emploi. Aussi, les mobilisations d'aujourd'hui, impulsées, fédérées et portées par les organisations syndicales (dont la FSU fait partie) doivent se traduire par un engagement fort et concret, de toutes et tous, dans la durée. Les prochaines dates de mobilisation, avec l'appel à la grève du 28 avril et les rassemblements du 1er mai font partie de ce processus. Toutes les luttes sont importantes qu'elles soient d'ordre général ou plus spécifique. Les questions des programmes et du DNB sont un enjeu majeur pour notre profession et le devenir de l'EPS. Que ce soit contre la loi travail, pour une autre réforme du collège, pour une réécriture immédiate des programmes EPS, pour une place reconnue et valorisée de l'EPS dans le DNB, nous devons amplifier les mobilisations. Parce qu'il est urgent de transformer ce réveil social en moteur pour l'avenir, nous avons besoin de l'engagement collectif et d'un renforcement de notre syndicalisme, en faisant vivre le SNEP et la FSU !

⇒ Lucile GRES



⇒ SOMMAIRE

P.2 : Projet loi Travail : ensemble, jusqu'au retrait !
P.3 : Corpo (Bilan du mouvement inter-académique)
P.4, 5, 6 : bilan de l'audience avec le Conseil Régional

P.7 : CTA du 9 mars : le SNEP obtient 3 créations !
P.8 : Déclaration préalable au CRUNSS du 8 avril
P.9 : Calendrier de fin d'année et invitation au CA
P.10 : Vers une écriture concertée des programmes EPS

Projet de loi Travail

⇒ Saison 1 : le code du travail poignardé Saison 2 : la fonction publique ?

Le gouvernement voulait en finir avec le droit du travail... Nous n'avons pas été déçus ! Le projet de loi El Khomri dépasse nos pires craintes et constitue pour le SNEP et la FSU un élément supplémentaire dans la réduction des droits et garanties offertes au salariés et aux jeunes. En subordonnant les droits des salariés au « bon fonctionnement de l'entreprise » il met fin à l'idée même de droit du travail.

Parmi les éléments proposés dans le projet actuel (avec quelques exemples) :

1^{ère} idée : plus de flexibilité pour le salarié / plus de facilités pour licencier pour l'employeur

⇒ les licenciements favorisés : plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié

⇒ une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques

⇒ les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos et les employeurs ne seront plus obligés de prévenir les salariés de leur astreinte 15 jours à l'avance...

2^{ème} idée : casser les protections collectives pour individualiser la relation à l'employeur en privilégiant l'accord d'entreprise sur l'accord de branche (c'est-à-dire toutes les entreprises d'un même secteur) beaucoup plus protecteur. La dimension collective et égalitaire du code du travail disparaît. Et ce n'est pas dans l'intérêt du salarié...

⇒ une entreprise peut par accord baisser les salaires et changer le temps de travail

⇒ un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié

⇒ par simple accord on peut passer de 10 à 12h de travail maximum par jour il n'y aura plus besoin d'accord de branche...

3^{ème} idée : des réductions de droits sociaux... parce que le travail coûte trop cher (!) :

⇒ la durée de congé en cas de maladie ou de handicap d'un proche n'est plus garantie par la loi

⇒ la loi donne une nouvelle mission aux médecins du travail afin d'attester « de la compatibilité de l'état de santé du travailleur avec le poste auquel il est affecté ». Il s'agit clairement d'une sélection médicale par la santé sans projet de prévenir les conditions de travail dangereuses

⇒ pour les temps partiels des heures supplémentaires moins payées (à noter que les salariés à temps partiel sont à 82% des femmes)...

Estimer que le projet de loi deviendrait acceptable,

comme ont tenté de le faire croire certaines « organisations » prétendument « réformistes » qui servent simplement de courroie de transmission au gouvernement et au patronat, est une tromperie de l'ensemble des salariés.

Et la fonction publique serait épargnée ?

• Comme cela avait le cas pour les retraites : en 1995 la hausse de la durée de cotisation pour le privé... et en 2003 la même chose pour le public au nom de l'égalité de traitement entre public et privé !

• Depuis vingt ans, il y a eu un gel de l'embauche de fonctionnaires puis des suppressions massives en arguant sur le fait qu'il y en avait trop et que cela coûtait trop cher. Lorsque l'on veut casser le code du travail dans le privé pour réduire le « coût du travail » (sans jamais évoquer le coût du capital, au passage...), on est sur la même logique. Et elle devrait s'arrêter ?



Si on laisse faire, peut-on raisonnablement penser que le prochain gouvernement va s'arrêter en si bon chemin ?

Les fortes mobilisations actuelles, les initiatives de pétitions (près de 1,3 million de signatures), de manifestations ont fusé et les syndicats qui se refusent à accompagner les régressions sociales ont embrayé. Après le succès du 9 mars, la montée en puissance du 17 mars au 31 mars ce sont plusieurs milliers de manifestants à Limoges et 1,2 million de personnes dans les villes de France. Les défilés

du 9 Avril ont confirmé la persistance de la mobilisation et ont déjà contraint le gouvernement à de premiers reculs (pour lutter contre la précarité des jeunes à l'entrée sur le marché du travail : aide à la recherche du premier emploi, sur cotisation des CDD, revalorisation des bourses...) et même à répondre à des revendications étudiantes autres pour essayer de diviser pour « casser » le mouvement...

Ce modèle de société va à l'encontre des valeurs de justice sociale, d'égalité entre tous. C'est pourquoi le SNEP avec la FSU appelle à la réussite des futures journées de grève et de manifestations du 28 avril prochain et du 1^{er} mai. L'enjeu est celui d'une plus grande mobilisation encore, d'une plus grande détermination pour obliger le gouvernement à reculer afin d'obtenir le retrait de la loi et de nouveaux droits.

L'action collective et résolue peut porter ses fruits ! Ensemble, jusqu'au retrait !

⇒ **Sonia LAJAUMONT**



⇒ Bilan du mouvement inter-académique

La FPMN EPS s'est déroulée mercredi 2 mars 2016, traitant 2870 demandes pour 1824 muté-es (dont 1050 demandes en 1ère affectation).

Le travail de vos élu-es SNEP-FSU durant la période du 22 février au 2 mars a permis de faire prendre en compte par les services du ministère un certain nombre de modifications rétablissant ainsi les collègues dans leur droit. Ce travail a permis l'amélioration de la situation de nombreux collègues.

Cela a ainsi amené la modification de nombreuses barres, modifiant ainsi le projet communiqué par le ministère. Cela justifie une fois de plus que le ministère cesse l'envoi du projet qui est aussi inutile que scandaleux car elle génère stress et angoisse chez les demandeurs.

Vos élu-es ont à nouveau fait la démonstration de la qualité de leur travail et ont été lors de la commission bien seuls à faire des interventions et proposer des améliorations en séance (hormis une intervention du SE-UNSA et du SGEN).

Pour entrer sur l'académie de Limoges, il fallait cette année 271.2 points (contre 100.0 l'an dernier...).

ENTRANTS		
Nom	Prénom	Académie d'origine
BENSON	Lucas	Créteil
BRANGER	Aurélié	Orléans-Tours
CAGNIART	Pauline	Limoges
COSTECALDE	Eric	Bordeaux
DELMAS	Loris	Toulouse
FACQUE	Gérald	Limoges
GAILLARD	Romain	Limoges
LARCADE-BOURREE	Mathilde	Orléans-Tours
LEBAS	Adrien	Créteil
LESIMPLE	Nicolas	Toulouse
MASCLET	Jérôme	Toulouse
MONTAGNER	Christophe	Toulouse
SOUTEYRAND	Xavier	Créteil
TARRADE	Aymeric	Créteil
TORTIA	Stéphane	Créteil
VEYRET	Christelle	Lyon
VOURC'H	Maxime	Versailles

Ce travail se poursuit par les réponses aux nombreux collègues par nos commissaires paritaires (Cf. site SNEP Limoges pour toutes leurs coordonnées) et par l'envoi d'un avis par courrier à l'ensemble des demandeurs.

Compte rendu complet de ces opérations et des avancées obtenues en amont et durant la commission très rapidement sur le site du SNEP National, sur lequel vous pouvez d'ores et déjà prendre connaissance des déclarations faites en séance.

SORTANTS			
NOM	PRENOM	ACAD ARRIVEE	Poste Libéré
CAGNIART	Pauline	Limoges	Stagiaire
CASTEUBLE	Ophélie	Versailles	Stagiaire
EYMARD	Stéphane	Orléans-Tours	Pôle Rugby Ussel
FACQUE	Gérald	Limoges	Stagiaire
GAILLARD	Romain	Limoges	Stagiaire
GIROU	Thomas	Versailles	Stagiaire
GONZALEZ	Colin	Versailles	Stagiaire
KOOB	Karim	Versailles	Zone de Remplacement 23
PICHON	Barbara	Clermont-Ferrand	Clg Chambon-sur-Voueize
PRUNET	Caroline	Orléans-Tours	ESPE Limoges
RATSIMBAZAFY	Georges Tommy	Créteil	Stagiaire
RUAUD	Benoît	Versailles	Stagiaire
RUIZ	Jordan	Versailles	Stagiaire
SUCHAUD	Charles	Versailles	Stagiaire

Nous souhaitons bon vent aux collègues qui sortent de notre académie, et la bienvenue à ceux qui arrivent !

⇒ **Jean-Tristan AUCONIE**



Conseil Régional ALPC

⇒ **Le SNEP-FSU Bordeaux, Limoges et Poitiers a été reçu suite à sa demande en audience le 29 mars 2016 par Jean-Louis NEMBRINI, vice-Président de la Région en charge de l'Education et Thierry CAGNON, Directeur de l'Education de la Région**

Délégation SNEP-FSU :

**Lucile Grès (secrétaire académique Limoges),
Christophe Mauvillain (secrétaire acad Poitiers)
Alain De Carlo (secrétaire académique Bordeaux)**

Depuis le 1er janvier 2016, la nouvelle Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente a vu le jour. Le SNEP, avec la FSU, continue de dénoncer auprès des élus, du grand public, des usagers et des personnels, les conséquences négatives de la Réforme Territoriale sur les services publics. Alors même que les Services Publics, outils de redistribution des richesses et de lutte contre les inégalités, devraient être les garants de l'égalité de traitement à l'échelle nationale des droits des citoyens, la réforme éloigne les usagers des services publics de proximité et des lieux de décision, en renforçant ainsi les inégalités territoriales et sociales, à la défaveur des plus fragiles.

Pour autant, la Réforme est maintenant dans sa phase de mise en œuvre, les élections régionales ont eu lieu et les exécutifs s'organisent. Par conséquent, afin de marquer le terrain, de suivre les dossiers et d'essayer d'obtenir le meilleur pour le service public de l'EPS, du sport et du sport scolaire dans la nouvelle grande région, le SNEP des trois académies a mis en place plusieurs actions. Outre, les demandes d'audience aux vice-Présidents en charge de l'éducation et des sports, nous avons entrepris un travail de synthèse sur les dossiers relevant de notre secteur en matière de politique régionale.

Ainsi, sur les questions des équipements sportifs, des budgets EPS pour les lycées et LP, des subventions allouées au sport scolaire et au sujet des CREPS, nous avons fait le point. Dans ce bulletin, vous trouverez quatre parties faisant état des points que nous avons abordés lors de l'audience, avec ce que nous



avons demandé (sur la base du meilleur modèle dans chaque ancienne région) et les réponses qui nous ont été faites. Le SNEP-FSU suivra particulièrement la mise en place de la nouvelle Région et sera très attentif à ce que, sur les différents points évoqués, le service public soit renforcé sur tout le territoire.

Pour tout ce qui concerne l'EPS et le Sport Scolaire, deux adresses :
Le site national : www.snepfsu.net
Le site du SNEP Limoges : www.snepfsu-limoges.net

Equipements sportifs et accès aux installations

Le SNEP Aquitaine, Poitou, Limousin gagne le développement d'un guide de programmation et d'une commission spécifique sur les installations sportives !

Demandes du SNEP :

Le SNEP-FSU a rappelé qu'il était force de proposition sur la question des équipements pour l'EPS (nouveaux référentiels escalade en plus des autres référentiels du SNEP-FSU, cités dans le guide ministériel des équipements pour l'EPS). Le SNEP-FSU a rappelé le besoin d'égalité sur le territoire et de démocratisation de l'accès aux APSA dans la grande région.

Un travail particulier a été mené avec la Région Aquitaine pour définir un « guide de programmation » d'Installations Sportives adaptées. Qu'en sera-t-il de la suite ?

Nous demandons le renouvellement des **commissions tripartites (SNEP, inspection, collectivités)**, réalisant un travail technique, de propositions, émanant du Conseil Académique de l'Education Nationale, comme cela se faisait sur l'ancienne région Aquitaine.

Nous demandons ce qui est prévu suite au **bilan de l'enquête** lancée dans tous les lycées et LP de la grande Région. Nous avons rappelé la nécessité de prendre aussi en compte le **besoin en terme de piscines**, qui ont une importance en terme d'accès aux loisirs, d'intégration citoyenne, de santé, mais aussi de sécurité ceci

dans une des Régions ayant la plus grande façade maritime (720 km de littoral), de nombreux lacs, etc. Sur ces projets une impulsion forte de différentes collectivités étant souvent nécessaire. **Attention aux délégations de service public à des entreprises privées**, qui pratiquent des prix très excessifs pour les collectivités et dans plusieurs cas, empêchent les scolaires d'accéder aux piscines neuves pourtant construites par les collectivités.

Réponses du Conseil Régional :

Sur le guide de programmation : cela semble un point d'appui intéressant pour la Région mais cela demande de passer dans les votes du nouvel exécutif.

Sur les commissions tripartites : le travail en commission et de dialogue est mis en avant par M. NEMBRINI et M. CAGNON. L'idée est retenue, même s'ils ne peuvent encore s'engager avant d'avoir l'aval du nouvel exécutif.

Sur l'enquête : la Région est en phase de recollement de l'enquête (à minima 3 mois) pour ensuite établir des priorités et aller vers un plan pluri annuel d'investissement.

Sport Scolaire

Introduction du SNEP :

Le SNEP-FSU s'appuie sur le document de campagne de M. ROUSSET qui rappelle page 7 : « **doubler le nombre de licenciés féminines à l'UNSS** ». Actuellement, l'UNSS est une fédération très féminine avec 40 % de licenciés filles. On ne peut pas doubler le nombre de licenciées sans une dynamique globale pour toutes et tous.

Bilan des licenciés : dans la Grande région, sur le second degré 2800 profs d'EPS et 100 000 élèves licenciés !

Plusieurs différences, concernant la subvention :

- **Sur quel « chapitre » du Conseil Régional est-elle versée ?** : Limoges et Bordeaux : relève de la commission Sports. Poitiers : chapitre Education. Le SNEP-FSU demande à ce que cela relève du chapitre Education car le sport scolaire est avant tout un service public qui dépend de l'Education Nationale (AG présidée par le Ministre, CRUNSS présidé par le Recteur, CDUNSS par le DASEN et AS par les chefs d'établissement)

- **Sur les sommes au regard du nombre d'élèves licenciés :** subventions Anciennes Régions :
Poitou : 215 000 euros soit 6 euros par élève licencié
Limousin : entre 41 000€ et 43 000 € soit 4 euros par élève licencié,
Aquitaine : 150 000 € soit 2,80 euros par élève licencié.

- **Sur le type d'actions financées :**
Poitiers : subvention à la DR UNSS + aide à la prise de licence + aide aux championnats de France.
Limoges : subvention à la DR UNSS + Be-Lim (50 euros par lycéen, avec des difficultés d'obtention).

Réponse du CR :

M. NEMBRINI rappelle le besoin de développer la pratique sportive tant pour l'individu que pour notre société et le vivre ensemble. Il rappelle que cela fait partie de choix et qu'il estime cela important pour tous.

Budgets et moyens pour l'EPS

Le SNEP-FSU rappelle la nécessité de répondre aux besoins et de ne pas avoir d'inégalités entre établissements (alors qu'actuellement il y a des inégalités entre les Régions, et parfois en leur sein entre établissements).

- Les déplacements :

- **En Aquitaine, la Région rembourse « au service fait » sur facture.** Nous demandons à ce que ce soit étendu pour répondre aux besoins. M. CAGNON dit qu'il n'y aura pas de désengagement mais regarde si cela peut s'étendre.

- **La question des voyages scolaires** est aussi évoquée, qu'en sera-t-il des aides apportées ? Notamment quand certains voyages répondent à des besoins d'enseignement spécifiques (APPN) ? Pas de réponse précise n'est apportée mais la définition de critères est évoquée pour que tous les élèves puissent profiter de ces déplacements si cela se fait dans le cadre des programmes.

- Gros matériel (Investissement):

Dans les 3 régions des demandes d'investissements apparaissent tous les ans. Nous demandons à ce que les appels annuels soient harmonisés.

- Petit matériel (Fonctionnement):

Le SNEP-FSU demande la création d'une ligne EPS dans les budgets (comme c'était le cas dans l'ancienne région Limousin. La réponse est

négative car cela ne permet pas de laisser l'autonomie à l'établissement dans son budget. Nous rappelons alors la nécessité de transparence sur une méthode de calcul spécifique sur l'EPS qui permet de revendiquer avec des points d'appuis non négligeables.

Nous avons également défendu la nécessité d'avoir un budget EPS « spécifique » (car nous avons des besoins matériels particuliers) et l'idée d'un calcul comprenant une part fixe par établissement et une part variable en fonction du nombre d'élèves. M. CAGNON répond que la Région regarde actuellement les différents critères qui permettraient d'élaborer les budgets de fonctionnements.

- Locations :

M. CAGNON fait part de son inquiétude : de plus en plus de communes demandent à ce qu'on paie les salles et gymnases. Souvent c'était gratuit. Le prix des locations est en train de monter.

Le SNEP-FSU rappelle la nécessité de travailler à des conventions tripartites qui peuvent prendre en compte la question de la location des installations. Nous rappelons que la loi veut que l'utilisateur paie au propriétaire l'utilisation. C'est largement compréhensible quand on sait que le coût de fonctionnement d'une installation sportive sur 40 ans représente 75% des coûts engagés. Le non-paiement peut entraîner le non-entretien, le non-chauffage, etc. de l'installation.

CREPS

La Région a récupéré la gestion des CREPS de Talence et de Poitiers. Le SNEP-FSU souhaite évoquer des vigilances particulières. Nous reprenons aussi les engagements de M. Rousset « Transformer les CREPS en véritables « campus de l'excellence sportive régionale » (page 10).

Comme ce dossier est géré par la commission sport de la Région, nos interlocuteurs nous renvoient à M. LE MERCIER, Directeur des sports, sur cette question, ainsi qu'à M. LANZI, vice-président en charge du sport, auprès de qui nous avons fait une demande d'audience.



CTA du 9 mars 2016

⇒ Le SNEP académique obtient la création de 3 postes !

Pour la rentrée 2016, 3 postes EPS sont créés dans l'académie. Ils sont le fruit d'une longue bataille du SNEP, rendue possible grâce au travail de terrain, à la présence active du SNEP dans les instances et à sa représentativité. Il faut également noter une **volonté assez inédite de la part du rectorat, qui a souhaité être volontariste sur les créations de postes cette année**, avec des ouvertures (y compris sur des supports incomplets). Même si des insuffisances demeurent, cette démarche est assez nouvelle et nous l'avons accueillie positivement. Par le passé, même s'il manquait ne serait-ce qu'une

heure, les postes étaient supprimés, et dans les cas où il y avait un temps complet, la création n'était pas automatique, voire même souvent impossible. Pour la rentrée 2016, des postes ont été créés (toutes disciplines confondues), même si le nombre d'heures postes ne représentent pas un temps complet.

Bien entendu, l'administration doit aussi faire passer la réforme des collèges, démontrer qu'il n'y a pas de pertes directes ni de conséquences négatives sur les établissements, c'est donc aussi un moyen politique de réfréner les contestations !



©vousnousils

En EPS, le Recteur supprime 1 poste pour 2016 :

- Collège Rochechouart (Poste Vacant) (87)

En EPS, le Recteur crée 3 postes pour 2016 :

- Lycée Gay Lussac (87)
- LP Saint-Exupéry (87)
- Collège Felletin(23)

⇒ **Lucile GRES**



2 fils infos spécifiques envoyés aux entrants de l'académie.

5 nouveaux professeurs d'EPS dans notre académie, qui ont obtenu le CAPEPS interne ! Toutes nos félicitations à Eric BARNAUD, Fabrice BEYSSAC, Laure HEEMERYCK, Charlie HURION et Olivier NADAUD.

10 collègues rencontrés pour les conseiller dans leurs vœux sur le mouvement intra.

4 nouveaux agrégés d'EPS sur l'académie de Limoges, qui ont obtenu l'Agrégation interne ! Un grand bravo à Grégory BAUCHET, Cyrille DAHLER, Séverine MICHEL et Cécile NOUAILLE !

2
3
5

TOUS les collègues entrants dans notre académie ont pris contact avec le SNEP-FSU... Vous avez dit expertise reconnue ?

43 messages envoyés sur corpo-limoges@snefsu.net pour obtenir des réponses à des questions sur les mutations.

22 appels téléphoniques en quelques jours pour répondre aux questions des collègues désirant muter.

⇒ Déclaration préalable au CRUNSS du 8 avril 2016

M. le Président du Conseil Régional de l'UNSS,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons vécu une année 2014 faste pour le sport scolaire et saluée par la profession, avec le décret du 7 mai 2014 assurant les 3h de forfait dans les services de chaque enseignant d'EPS. 2015 s'augurait sous de bons auspices, avec les nouveaux statuts UNSS, les mesures prises en direction des REP+ et des LP, la non-augmentation de la licence, le lancement de l'Année du Sport de l'École à l'Université... avant de tristement tomber sous le coup d'une miséreuse réforme du collège, de programmes d'EPS vides de contenus et d'un Diplôme National du Brevet désormais orphelin de la seule discipline qui touche au corps.

Le fin du fin, c'est que ces attaques se font directement sur le dos du Sport Scolaire, quand des mercredi après-midi sont sacrifiés pour mettre en place à marche forcée une réforme refusée par la majorité des enseignants... Même des choses aussi simples à mettre en place que le forfait d'AS pour tous les enseignants d'EPS posent problème.

Le SNEP-FSU porte avec la profession depuis plusieurs mois une campagne de cartons rouges, visant à dénoncer tous ces bâtons mis dans les rouages pourtant bien huilés et efficaces du Sport Scolaire. Car nous avons particulièrement à cœur de sauvegarder cet outil unique de démocratisation du sport que sont les associations sportives de chaque établissement.

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé met fin à l'obligation du certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition pour l'obtention de la licence UNSS. Le SNEP-FSU n'y était pas favorable car cette suppression du certificat médical dédouane totalement l'Education Nationale de vérifier que les élèves sont en réelles capacités de pratiquer des activités sportives et artistiques de manière plus intense qu'en EPS. Certes, l'obtention du certificat médical était parfois un frein à l'adhésion des élèves à l'AS (notamment en raison

Le sport scolaire



Un droit pour tous

du coût). Mais plus largement, si l'exigence du certificat médical d'aptitude permettait aux jeunes licenciés d'être vus au moins une fois par an par un médecin, sa suppression ne garantit plus un suivi médical régulier des élèves licenciés.

Les élections des élus départementaux et régionaux des AS qui se sont tenues cette année

sont un exemple fort et concret de l'investissement des enseignants d'EPS dans cette structure. Les 8 représentants nouvellement élus dans notre académie sur la liste « Le Sport Scolaire, un droit pour toutes et tous » soutenue par le SNEP ont été élus à l'unanimité et ne souffrent donc d'aucun doute quant à leur légitimité. Il en sera de même pour ceux qui siégeront à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'UNSS et que les élus vont élire tout à l'heure.

Leur action est souvent déterminante, leur avis essentiel à prendre en compte. La seule avancée à souligner depuis le début d'année est d'ailleurs à mettre à leur actif et à celui du SNEP : la réintégration des cadres régionaux, qui est programmée à la rentrée prochaine.

Depuis le 1er janvier dernier, notre académie fait partie de la nouvelle grande Région ALPC. Cette réforme territoriale engendre de grandes inquiétudes quant aux politiques menées en direction du Sport Scolaire et des installations sportives sous leur responsabilité. Des questionnements forts existent à propos de la subvention destinée au Service Régional UNSS : non seulement sur la ligne budgétaire dont elle dépendra (la ligne Education devant en être le support), mais surtout sur le montant. Le SNEP-FSU ne saurait ainsi concevoir qu'elle puisse diminuer, mettant ainsi en péril le Sport Scolaire sur notre territoire.

4 représentants du SNEP lors du dernier Conseil Régional de l'UNSS... Les 2 titulaires et les 2 suppléants présents. Et une absence remarquée du SE-UNSA, qui monte artificiellement des listes pour les élus des AS mais qui n'assure même pas sa place quand une place lui est réservée par les statuts...! A croire que le Sport Scolaire ne l'intéresse pas tant que ça...

Les élus des AS, tous issus de la liste soutenue par le SNEP, étaient bien 4 sur 4 à siéger 😊

Vous trouverez le compte-rendu de ce CRUNSS, qui a porté principalement sur le budget 2015 et le budget prévisionnel 2016, dans le prochain bulletin du SNEP Limoges que vous recevrez courant juin.

Calendrier de fin d'année

⇒ **Les commissaires paritaires et les représentants du SNEP sur tous les fronts !**

Judi 19 mai : CAPA révision de note administrative, poste adapté, congé formation, Hors-Classe
Groupe de Travail Vœu et Barèmes du mouvement Intra-académique

Mercredi 25 mai : CAPA Agrégés révision de note administrative

Vendredi 10 juin : FPMA Mutations intra-académiques

Judi 16 et vendredi 17 juin : Conseil Académique du SNEP (tous les syndiqués sont invités à participer !)

Judi 30 juin : Groupe de Travail rattachement administratif des TZR + Révision d'affectation

Vendredi 1 juillet : Conseil Régional de l'UNSS

Mi-juillet : Groupe de Travail phase d'ajustement des TZR + affectation des stagiaires

A noter dès maintenant dans vos agendas :

17 et 18 novembre 2016, grand colloque

« EPS et réussite pour tous ».

400 participant-e-s (collègues, jeunes, militant-e-s de l'EPS de l'école à l'université, chercheur-e-s, universitaires, militant-e-s de l'EPS dans les fédérations sportives, les organisations...) réuni-e-s autour de conférences, forum, tables rondes... à l'espace événementiel de Villejuif (94).

COLLOQUE EPS ET REUSSITE POUR TOUS

Conférences



Forum



Rencontres



Tables rondes



SNEP
www.snepfsu.net

Judi 17
Vendredi 18
novembre 2016

Les Esselières
3 Bd Chastenot de Géry
94800 Villejuif

⇒ **Venez participer au Conseil Académique de fin d'année !**

Tout au long de l'année, les membres du bureau académique du SNEP se réunissent, pour débattre de l'actualité et des dossiers en cours (mouvements sociaux, programmes EPS, sport scolaire, stages de formation syndicale,...) et prendre les décisions qui ressortent des discussions.

Ce travail, qui se fait toujours en totale transparence vis-à-vis des syndiqués, nous vous invitons à venir y participer. Car c'est dans l'échange, la confrontation des points de vue et la prise en compte de divers arguments que se prennent les bonnes décisions... Et chacun doit avoir la possibilité de défendre ses idées !

Le SNEP Limoges a la chance de compter sur un collectif d'une quinzaine de militants, mais le « cercle » ne demande qu'à s'élargir... les jeudi 16 et vendredi 17 juin, tous les syndiqués qui veulent participer sont les bienvenus !

Envoyez-nous un petit mail à s3-limoges@snepfsu.net pour nous prévenir de votre intérêt et recevoir votre convocation 😊

⇒ **Dominique
PARVILLE**



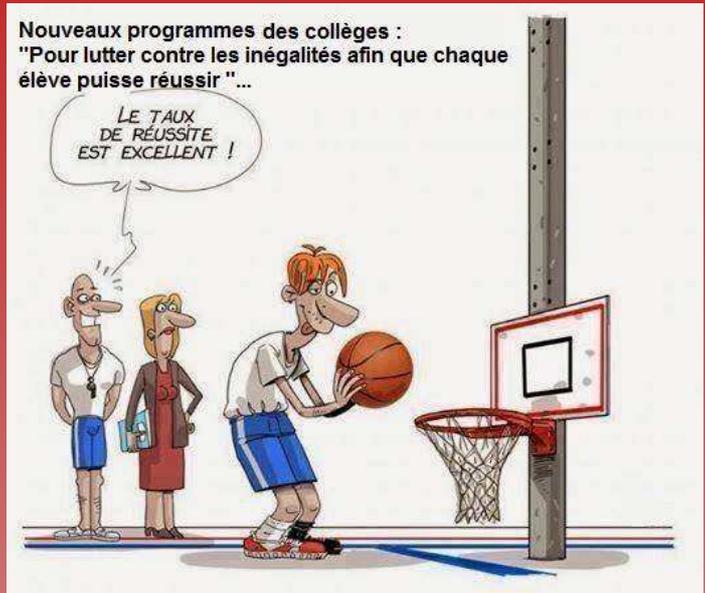
Vers une écriture concertée des programmes

L'écriture des programmes scolaires pour l'EPS a laissé ses enseignants dans la consternation la plus totale : prenant le contrepied de la consultation, leur valeur pédagogique est quasi nulle. Notre discipline a subi un traitement à part, l'éloignant du travail réalisé dans les autres disciplines.

Le SNEP-FSU ne pouvait laisser les choses en l'état. Après plusieurs années de travail sur le sujet, nous proposons aujourd'hui un véritable programme alternatif, un texte qui sera débattu, modifié, par la profession. Vous trouverez sur le site du SNEP National le document qui est soumis à l'appréciation du plus grand nombre : il reprend le cadre que s'était fixé le CSP, il prend en compte les demandes de la profession au travers de la consultation et propose un cadre commun qui permette à la fois de mieux identifier ce qui doit être appris et qui garantisse la liberté pédagogique, le travail de conception de chaque enseignement.

Consultez le document de travail et participez aux propositions faites sur

www.snepsu.net/ProgrammesAlternatifs/



9 mars 2016

VERS DES PROGRAMMES ALTERNATIFS

SNEP FSU

